

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 10 avril 2017, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Thérèse Hudon
M. le conseiller Michael O'Dowd
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Martin Guevremont
M. le conseiller André Besner
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Michèle Archambault

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

170410-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 13 mars 2017 et extraordinaire du 27 mars 2017
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
 - Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 10 avril 2017
 - Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 mars 2017
 - Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 mars 2017 – Salaires
 - Rapport financier 2016 consolidé
 - Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
 - Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2017-7 décrétant des travaux de réfection de la montée Sabourin entre le Grand Boulevard et le boulevard Seigneurial et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
 - Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2017-8 décrétant des travaux de reconstruction du rang des Vingt-Cinq entre les rues Montarville et Yvonne-Duckett incluant l'aménagement de carrefours giratoires et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2017-9 décrétant des travaux de reconstruction de la rue Roberval entre le boulevard Seigneurial Ouest et le chemin De La Rabastalière Ouest et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
 - Analyse comparative des activités financières au 31 décembre 2016
6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
- 6.1. Dossiers du conseil
 - 6.1.1 Reconnaissance des collines Montérégiennes
 - 6.1.2 Appui en faveur d'une politique nationale de l'architecture
 - 6.1.3 Autorisation de déplacement – Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec 2017 – 3 au 5 mai 2017
 - 6.1.4 Autorisation de déplacement – Rendez-vous de l'économie sociale – 27 avril 2017
 - 6.2. Direction générale - *Aucun*
 - 6.3. Communications - *Aucun*
 - 6.4. Ressources humaines
 - 6.4.1 Suspension sans solde de l'employé portant le numéro de matricule 349
 - 6.5. Finances
 - 6.5.1 Autorisation des dépenses
 - 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire
 - 6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Avril 2017
 - 6.6.2 Soutien à l'accueil d'une famille syrienne de Saint-Bruno-de-Montarville
 - 6.6.3 Autorisation de reporter l'heure de fermeture des parcs municipaux, d'y vendre et de consommer des boissons alcoolisées pour les événements spéciaux – Saison estivale 2017
 - 6.6.4 Demande d'autorisation pour la Fête nationale 2017
 - 6.6.5 Soutien technique pour la 20e édition de la Coupe Défi Saint-Bruno
 - 6.6.6 Autorisation de fermeture de la rue Lakeview – Grande course autour du lac de l'école Montarville le 18 mai 2017
 - 6.6.7 Proclamation de la semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017
 - 6.6.8 Signature d'une entente de développement avec le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de huit (8) mesures du plan de développement culture et patrimoine
 - 6.6.9 Adoption du plan d'action aînés, enfants et familles 2016-2019

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.7. Développement urbain
 - 6.7.1 Dérogation mineure DM 2017-007 pour autoriser la construction d'un pavillon de bain dans la cour avant qui n'est pas située du côté de la façade principale au 461, rue Tailhandier
 - 6.7.2 Dérogation mineure DM 2017-027 pour autoriser une enseigne sur auvent sur un mur donnant sur un stationnement qui ne comporte pas d'entrée publique au 50, chemin De La Rabastalière Est
 - 6.7.3 à 6.7.12 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.7.13 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA 2017-023 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux (2) étages au 292, chemin De La Rabastalière Est
 - 6.7.14 Nomination d'un membre au sein du comité consultatif en environnement
 - 6.7.15 Adjudication d'un contrat de services-conseils arboricoles – APP-SP-17-07
 - 6.7.16 Modification de la convention de modification en vue de conclure un contrat d'emphytéose avec la société Station Skyspa inc. sur le lot 3 042 991 – Terrain municipal situé sur le rang des Vingt-Cinq Ouest
- 6.8. Greffe et contentieux
 - 6.8.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 6.8.2 Nomination de membres et renouvellement de mandats au sein du comité consultatif d'éthique et de gouvernance
- 6.9. Travaux publics
 - 6.9.1 Adjudication d'un contrat de réfection locale de pelouse – APP-SI-17-10
 - 6.9.2 Adjudication d'un contrat de fourniture d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et épandeur en « U » neuf, 2017 ou plus récent – APP-SP-17-14
 - 6.9.3 Adjudication d'un contrat de réaménagement des locaux au Pavillon technique et des salles de bain au bâtiment Loisir & R.H. – APP-SP-17-06
 - 6.9.4 Adjudication d'un contrat de fourniture et de réparation de clôtures de type industriel – APP-SI-17-11
 - 6.9.5 Adjudication d'un contrat de travaux de pavage mécanisé, recouvrement des rues et rapiéçage pour l'année 2017 – APP-SP-17-08
 - 6.9.6 Rejet de soumission à la suite de l'appel d'offres APP-SI-17-12 relativement au remplacement du système de climatisation chauffage au Pavillon technique
 - 6.9.7 Installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue des Tilleuls

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.9.8 Adjudication d'un contrat de fabrication et d'installation de meubles sur mesure – APP-SI-17-13
- 6.10. Génie
 - 6.10.1 Autorisation de signature – Acte de servitude en faveur des services publics sur une partie du lot 2 115 020 sur la rue Parent
 - 6.10.2 Autorisation au consultant Stantec inc. à déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande pour les travaux de réfection du barrage du lac du Moulin
 - 6.10.3 Stratégie d'économie d'eau potable – Approbation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015
 - 6.10.4 Adjudication d'un contrat de travaux pour la construction de deux carrefours giratoires sur la montée Montarville et la rue Montarville et la reconstruction du rang des Vingt-Cinq – GEN-2017-02
 - 6.10.5 Adjudication d'un contrat de travaux relatifs au programme d'entretien routier 2017 – GEN-2017-01
- 7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1. Avis de motion d'un règlement décrétant des travaux pour la conversion du système de réfrigération à l'aréna Michael-Bilodeau et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
 - 7.2. Avis de motion d'un règlement sur la prévention incendie
 - 7.3. Adoption du *Règlement 2017-10 décrétant l'acquisition de véhicules et d'accessoires et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
 - 7.4. Adoption du *Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville*
- 8. Sujets d'agglomération
 - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 16 mars 2017, le cas échéant – Aucun*
 - 8.2. Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire d'agglomération du 13 avril 2017
- 9. Affaires nouvelles
- 10. Deuxième période de questions des citoyens
- 11. Période d'intervention des membres du conseil
- 12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Thérèse Hudon, APPUYÉ par Michael O'Dowd, et RÉSOLU de retirer le point 6.7.16 de l'ordre du jour au motif que ce projet de règlement a été ajouté seulement vendredi et qu'il n'a pas été discuté en session de travail.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Isabelle Bérubé, Martin Guevremont, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Michèle Archambault)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE. LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170410-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2017

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2017, tel que rédigé.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Projet Skyspa – Point 6.7.16 de l'ordre du jour – Modification de la convention de modification en vue de conclure un contrat d'emphytéose – Motifs de cette modification – Demande d'accès au plan d'implantation du promoteur – Projet clé en main ou d'intégration de diverses phases;
- Refus – Demande de PIIA 2017-023 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel – Point 6.7.13; de l'ordre du jour;
- Heure de la tenue de la prochaine séance du conseil – Accès au projet d'ordre du jour;

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Rencontre avec le promoteur Cogir le 3 avril – Projet de résidence pour personnes du 3^e âge – Hauteur de l'immeuble projeté – Demande d'information quant aux prochaines étapes;
- Adoption du plan d'urbanisme et intégration des modifications proposées;
- Présentation du budget provincial – Étude portant sur l'élargissement de l'autoroute 30 – Demande de sursis de l'aménagement des deux (2) carrefours giratoires avant que cette étude soit complétée.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 10 avril 2017
- Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 mars 2017
- Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 mars 2017 – Salaires
- Rapport financier 2016 consolidé
- Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2017-7 décrétant des travaux de réfection de la montée Sabourin entre le Grand Boulevard et le boulevard Seigneurial et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2017-8 décrétant des travaux de reconstruction du rang des Vingt-Cinq entre les rues Montarville et Yvonne-Duckett incluant l'aménagement de carrefours giratoires et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2017-9 décrétant des travaux de reconstruction de la rue Roberval entre le boulevard Seigneurial Ouest et le chemin De La Rabastalière Ouest et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
- Analyse comparative des activités financières au 31 décembre 2016

170410-4

RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de reconnaître la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines Montérégiennes et d'exprimer la volonté de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune permettant d'accomplir des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines Montérégiennes dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles, en raison :

- Que les Montérégiennes constituent un joyau du patrimoine collectif du Québec et qu'il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures;
- Que les gestes futurs de protection et de mise en valeur des collines Montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune et durable qui respecte les spécificités propres à chacune des collines;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Qu'il est nécessaire de développer, reconnaître et promouvoir une image identitaire des collines Montérégiennes dans leur ensemble;
- Que les connaissances liées aux collines Montérégiennes doivent faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;
- Qu'il faut favoriser la concertation entre les divers intervenants pour bien répondre aux enjeux globaux liés aux collines Montérégiennes;
- Que le mont Saint-Bruno fait partie intégrante des collines Montérégiennes et détermine le développement de notre territoire ;
- Que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'inscrit comme un partenaire des collines Montérégiennes dans leur ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-5 APPUI EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'appuyer les recommandations de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) présentées dans son mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

De soumettre au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-6 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 2017 – 3 AU 5 MAI 2017

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser M. Martin Murray, maire, Mmes Marilou Alarie, Isabelle Bérubé, Michèle Archambault et Thérèse Hudon, conseillères et MM. André Besner et Michael O'Dowd, conseillers à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec 2017 qui se tiendront du 3 au 5 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal au coût de 257,22 \$ pour Mme Michèle Archambault et de 813,65 \$, par personne pour les autres participants, incluant les taxes nettes, ainsi que toutes autres dépenses afférentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-7 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – RENDEZ-VOUS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE – 27 AVRIL 2017

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser Mmes Michèle Archambault et Isabelle Bérubé, conseillères, à participer au Rendez-vous de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil qui se tiendra le 27 avril 2017 au Campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke, au coût de 31,81\$, incluant les taxes nettes, par participante, ainsi que toutes autres dépenses afférentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

170410-8 SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 349

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de suspendre, sans solde, pour une période d'une (1) journée, l'employé portant le n° de matricule 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-9 AUTORISATION DES DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 mars 2017 de 2 719 111,33 \$ incluant les charges salariales de 531 934,38 \$ pour les périodes 10 à 13, la liste des dépôts directs pour une somme de 735 720,37 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 938 258,41 \$ ainsi que la liste des paiements par débit direct de 513 198,17 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-10 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – AVRIL 2016

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Montants</i>	<i>Événements</i>	<i>Soutien technique</i>
Association des artistes peintres affiliés de la Rive-Sud (AAPARS)	2 939 \$	10 ^e anniversaire du Circuit des Arts dans la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, les 17 et 18 septembre 2016 ainsi que l'expo-concours au Centre Marcel-Dulude, les 21 et 22 octobre 2017.	Utilisation du hall d'entrée de la bibliothèque du 28 août au 2 octobre, ainsi que la salle Lucien-Foucreault le 9 août (réunion des artistes), les 24 et 29 août (arrivée des œuvres), le 30 août (conférence de presse) et les 16 et 17 septembre en complément du Circuit.
Association de baseball mineur de Saint-Bruno	600 \$	Tournoi de baseball moustique 2017 au parc Rabastalière, du 28 juin au 2 juillet 2017; Reporter l'heure de fermeture du parc Rabastalière, de 23 h à minuit, les vendredi 30 juin et samedi 1 ^{er} juillet; et	Installation de chapiteaux, la préparation du terrain, le prêt de matériel et la collaboration de deux (2) appareilleurs pour la durée du tournoi.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

		D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées, de midi à 23 h, pour la durée du tournoi qui se déroulera du 28 juin au 2 juillet 2017.	
Club de BMX Rive-Sud	800 \$	Coupe Québec 2017, les 3 et 4 juin 2017	Installation de chapiteaux et de barrières de foule, prêt de matériel et la collaboration d'un appariteur parc; Utilisation de la rue Marie-Victorin près du parc pour l'installation de roulottes motorisées les nuits du vendredi 2 juin et samedi 3 juin.
Association de baseball mineur de Saint-Bruno		39 ^e championnat canadien de balle lente aux terrains 1 et 2 du parc Rabastalière, du 13 au 19 août 2017 D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées, de midi à 23 h, pour la durée du tournoi qui se déroulera du 13 au 19 août 2017 au parc Rabastalière	Préparation du terrain, le prêt de matériel et la collaboration de deux (2) appariteurs et un employé des Travaux publics pour la durée du tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-11

SOUTIEN À L'ACCUEIL D'UNE FAMILLE SYRIENNE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'accorder sous forme de libre accès à divers cours à une famille syrienne nouvellement accueillie à Saint-Bruno-de-Montarville, représentant une valeur approximative de 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-12

AUTORISATION DE REPORTER L'HEURE DE FERMETURE DES PARCS MUNICIPAUX, D'Y VENDRE ET DE CONSOMMER DES BOISSONS ALCOOLISÉES POUR LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - SAISON ESTIVALE 2017

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser la fermeture des parcs Rabastalière et Albert-Schweitzer à minuit, les vendredis et samedis selon l'horaire proposé suivant :

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PARC RABASTALIÈRE		
27 mai 2017	Association baseball mineur	Ouverture de saison
14 et 15 juillet 2017	Ligue de balle-molle St-Bruno	Tournoi mi-saison
25 et 26 août 2017	Ligue de balle-molle St-Bruno	Éliminatoires
PARC ALBERT-SCHWEITZER		
9 et 10 juin 2017	Ligue de balle-molle Montarville	Tournoi mi-saison
7 et 8 juillet 2017	Ligue de balle-molle Légion	Coupe Défi
25 et 26 août 2017	Ligue de balle-molle Montarville	Éliminatoires

Et d'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées aux parcs Rabastalière, Albert-Schweitzer et Jolliet selon l'horaire suivant :

PARC RABASTALIÈRE		
6 mai 2017, 12 h à 20 h	Ligue de balle-molle St-Bruno	Ouverture saison
9 au 14 juillet 2017, 18 h à 23 h	Ligue de balle-molle St-Bruno	Tournoi mi-saison
15 et 16 juillet 2017, 12 h à 23 h	Ligue de balle-molle St-Bruno	Tournoi mi-saison
12 août 2017, 12 h à 22 h	Ligue de balle-molle 45 ans et plus	Tournoi fin de saison
20 août 2017, 17 h à 23 h	Ligue de balle-molle St-Bruno	Éliminatoires
21 au 25 août 2017, 18 h à 23 h	Ligue de balle-molle St-Bruno	Éliminatoires
26 et 27 août 2017, 12 h à 23 h	Ligue de balle-molle St-Bruno	Éliminatoires
PARC ALBERT-SCHWEITZER		
9 juin 2017, 18 h à 23 h	Ligue de balle-molle Montarville	Tournoi mi-saison
10 et 11 juin 2017, 12 h à 23 h	Ligue de balle-molle Montarville	Tournoi mi-saison
17 et 18 juin 2017, 12 h à 23 h	Ligue de balle-molle Montarville	Tournoi mi-saison
6 et 7 juillet 2017, 18 h à 23 h	Coupe Défi	Tournoi
8 et 9 juillet 2017, 12 h à 23 h	Coupe Défi	Tournoi
25 août 2017, 18 h à 23 h	Ligue de balle-molle Montarville	Éliminatoires
26 et 27 août 2017, 12 h à 23 h	Ligue de balle-molle Montarville	Éliminatoires
9 et 10 sept. 2017, 12 h à 23 h	Ligue de balle-molle Montarville	Éliminatoires
PARC JOLLIET		
8 juillet 2017, 12 h à 23 h	Coupe Défi	Tournoi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-13

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA FÊTE NATIONALE 2017

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser la fermeture des rues ci-dessous énumérées, le vendredi 23 juin, de midi à 1 h :

- rue Montarville, entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers;
- rue Lakeview, entre les rues Montarville et De Bienville;
- rue des Peupliers, entre les rues du Lac et Montarville;
- rue Roberval, entre les rues de Cherbourg et de Vimy, le 23 juin de 18 h à 23 h.

et les rues ci-dessous énumérées, le samedi 24 juin, de 8 h à 19 h :

- rue Montarville, entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers;
- rue des Peupliers, entre les rues Montarville et du Lac;
- rue du Lac, entre les rues des Peupliers et Lakeview;
- rue Lakeview, entre les rues du Lac et Montarville.

pour permettre la tenue d'activités organisées dans le cadre de la Fête nationale 2017;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

D'autoriser M. Daniel Laveault, responsable activités sportives et équipements, à faire une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autoriser la vente de boissons alcoolisées au Lac du Village et d'y permettre la consommation le 23 juin, de 17 h à 24 h et le 24 juin, de midi à 22 h;

D'autoriser Mme Martine Lapointe, chef de division Sports et Installations communautaires, à présenter une demande de subvention au Mouvement national des Québécoises et Québécois dans le cadre de leur programme d'assistance financière pour la Fête nationale 2017;

D'autoriser la présentation du feu d'artifice le 23 juin, y compris la fermeture des rues mentionnées ci-dessus, de 18 h à 23 h et d'autoriser le report du feu d'artifice au 24 juin en cas de température non clémente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-14 SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA 20^E ÉDITION DE LA COUPE DÉFI SAINT-BRUNO

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser gratuitement l'accès aux terrains de balle et le soutien technique à la Ligue de balle-molle de la Légion 147 de Saint-Bruno, pour la présentation de la 20^e édition de la Coupe Défi Saint-Bruno au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, du 6 au 9 juillet 2017;

D'autoriser la présentation d'un spectacle musical le samedi 8 juillet, entre 19 h et 23 h, au parc Albert-Schweitzer et l'utilisation sur le site d'une voiturette de golf électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-15 AUTORISATION DE FERMETURE DE LA RUE LAKEVIEW - GRANDE COURSE AUTOUR DU LAC DE L'ÉCOLE MONTARVILLE LE 18 MAI 2017

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser la fermeture de la rue Lakeview, entre les rues du Lac et Montarville, pour la tenue de la Grande course autour du lac de l'école Montarville, le jeudi 18 mai 2017, de 8 h 30 à 12 h ou le jeudi 25 mai en cas de pluie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-16 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES DU 15 AU 21 MAI 2017

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU de proclamer la semaine du 15 au 20 mai 2017 « Semaine québécoise des familles » et

D'inviter les citoyens à participer aux activités soulignant la semaine de la famille offertes par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**170410-17 SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT AVEC LE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LA
RÉALISATION DE HUIT (8) MESURES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT
CULTURE ET PATRIMOINE**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser madame Hélène Vanier, chef de division Culture et Patrimoine, à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente de développement avec le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de huit (8) mesures du plan de développement culture et patrimoine, et ce, pour la période 2018-2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170410-18 ADOPTION DU PLAN D'ACTION AÎNÉS, ENFANTS ET FAMILLES 2016-
2019**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le plan d'action aînés, enfants et familles 2016-2019; et

D'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire de mettre en œuvre les recommandations qu'il comporte et un suivi par l'entremise du comité consultatif milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170410-19 DÉROGATION MINEURE DM 2017-007 POUR AUTORISER LA
CONSTRUCTION D'UN PAVILLON DE BAIN DANS LA COUR AVANT
QUI N'EST PAS SITUÉE DU CÔTÉ DE LA FAÇADE PRINCIPALE AU
461, RUE TAILHANDIER**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-007, déposée par monsieur Sony Boudreau, afin d'autoriser la construction d'un pavillon de bain dans la cour avant qui n'est pas située du côté de la façade principale au 461, rue Tailhandier, et ce, malgré la résolution 170223.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 23 février 2017 considérant que les travaux ont été effectués sans avoir obtenu un permis de construction à cet effet.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170410-20 DÉROGATION MINEURE DM 2017-027 POUR AUTORISER UNE
ENSEIGNE SUR AUVENT SUR UN MUR DONNANT SUR UN
STATIONNEMENT QUI NE COMPORTE PAS D'ENTRÉE PUBLIQUE AU
50, CHEMIN DE LA RABASTALIÈRE EST**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-027, déposée par monsieur Alexandre Mercier, pour autoriser une enseigne sur auvent sur un mur donnant sur un stationnement qui ne comporte pas d'entrée publique au 50, chemin De La Rabastalière Est, et ce, conformément à la résolution 170315.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 15 mars 2017.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-21 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution du comité consultatif d'urbanisme adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-22 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2017-023 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE DEUX (2) ÉTAGES AU 292, CHEMIN DE LA RABASTALIÈRE EST

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de refuser la demande de PIIA 2017-023, déposée par monsieur Brendan O'Dowd, propriétaire, pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux (2) étages au 292, chemin De La Rabastalière Est, conformément à la résolution 170315.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 15 mars 2017, pour les motifs que la demande ne satisfait pas les critères 1, 6 et 7 de l'article 32.28 relatifs au respect du milieu bâti et du paysage, aux matériaux de revêtement extérieur ainsi que la toiture du bâtiment qui ne s'harmonise pas aux bâtiments situés à proximité.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170410-23 NOMINATION D'UN MEMBRE CITOYEN AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de nommer madame Alessandra Durini à titre de membre (siège n° 2) au sein du comité consultatif en environnement de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour un mandat se terminant le 25 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-24 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – SERVICES-CONSEILS ARBORICOLES - APP-SP-17-07

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels de services-conseils arboricoles, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, à savoir Groupe conseil UDA inc., pour un an (à compter du 15 avril 2017), avec deux (2) années d'option de renouvellement, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 83 895,51 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert à l'appel d'offres APP-SP-17-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170410-25 MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MODIFICATION EN VUE DE CONCLURE UN CONTRAT D'EMPHYTÉOSE AVEC LA SOCIÉTÉ STATION SKYSPA INC. SUR LE LOT 3 042 991 – TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ SUR LE RANG DES VINGT-CINQ EST

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention de modification de la proposition en vue de conclure un contrat d'emphytéose avec la société Station Skyspa inc.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Thérèse Hudon, APPUYÉ par Michael O'Dowd, et RÉSOLU de reporter l'adoption de la modification de la convention en vue de conclure un contrat d'emphytéose avec la société Skyspa sur le lot 3 042 991 relativement au terrain municipal situé sur le Rang des 25 Ouest, aux motifs suivants :

- *Que cette proposition n'est apparue que vendredi à l'ordre du jour et n'a donc pas été discutée en session de travail avec les membres du conseil;*
- *Qu'aucun renseignement sur la plainte déposée à la Commission municipale n'a été transmis aux membres du conseil;*
- *Qu'il est clair que ce nouveau changement à la convention de bail emphytéotique démontre encore une fois le manque d'acceptabilité sociale de ce projet reflété amplement lors des deux consultations publiques tenues sur le sujet;*
- *Que cela confirme aussi l'improvisation et le manque de transparence du processus entourant les modifications aux règlements d'urbanisme et de zonage de ce terrain qui appartient à l'ensemble des Montarillois.*

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Isabelle Bérubé, Martin Guevremont, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Michèle Archambault)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE. LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170410-26 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'ordonner à la greffière de procéder, le mardi 6 juin 2017 à 11 h, à la vente par enchère publique des immeubles résidentiels sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées, pour l'année 2015 et non résidentiels pour l'année 2016, décrits sur la liste dressée par le trésorier de la municipalité, le 10 avril 2017, le tout conformément aux dispositions des articles 511 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c, C-19);

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

De désigner le trésorier et la trésorière adjointe pour enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, les immeubles mis en vente lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir le mardi 6 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170410-27 NOMINATION DE MEMBRES ET RENOUELEMENT DE MANDATS
AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'ÉTHIQUE ET DE
GOUVERNANCE**

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de nommer messieurs Jean-Paul Poirier et Claude Gaudet en remplacement de messieurs Jean Beaudry et Jean-Charles Létourneau, à titre de membres au sein du comité consultatif d'éthique et de gouvernance pour la période s'étendant du 10 avril 2017 au 9 avril 2019;

De renouveler les mandats de mesdames Virginie Boileau et Sylvie Beauregard ainsi que de monsieur André Beaudoin, pour une période de deux (2) ans s'étendant du 10 avril 2017 au 9 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170410-28 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE RÉFECTION LOCALE DE
PELOUSE – APP-SI-17-10**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de réfection locale de pelouse au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour l'année 2017 avec quatre (4) années d'option de renouvellement, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 50 864 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-17-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170410-29 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE D'UN CAMION
10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET ÉPANDEUR
EN « U » NEUF, 2017 OU PLUS RÉCENT – APP-SP-17-14**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat d'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et épandeur en « U » au soumissionnaire conforme, à savoir Équipements lourds Papineau inc., selon les prix soumis incluant l'option de la garantie prolongée de la transmission, pour un montant approximatif de 248 334 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres public APP-SP-17-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170410-30 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX AU PAVILLON TECHNIQUE ET DES SALLES DE BAIN AU BÂTIMENT LOISIRS & R.H. – APP-SP-17-06

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de réaménagement de certains locaux du Pavillon technique et la réfection des salles de bain au bâtiment des directions du Loisir, de la Culture et de la Vie communautaire et des Ressources humaines, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Habitations Hu-Nic 2011, selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 181 833 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres public APP-SP-17-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-31 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET DE RÉPARATION DE CLÔTURES DE TYPE INDUSTRIEL – APP-SI-17-11

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et de réparation de clôtures de type industriel au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Clôture Actuel inc., pour l'année 2017 avec quatre (4) années d'option de renouvellement, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 38 492 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres public APP-SI-17-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-32 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE PAVAGE MÉCANISÉ, RECOUVREMENT ET RAPIÉÇAGE DES RUES POUR L'ANNÉE 2017 – APP-SP-17-08

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux de pavage mécanisé, recouvrement et rapiéçage des rues pour l'année 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Pavage Axion inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 183 063 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-17-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-33 REJET DE SOUMISSIONS À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES APP-SI-17-12 RELATIVEMENT AU REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CLIMATISATION CHAUFFAGE AU PAVILLON TECHNIQUE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres APP-SI-17-12 relativement au remplacement du système de climatisation chauffage au Pavillon technique, en raison du prix obtenu excédant de façon significative l'estimation pour les travaux envisagés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

170410-34 INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE DES TILLEULS

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps, sur la rue des Tilleuls entre la rue de Chambly et le 1300, rue des Tilleuls, du côté pair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-35 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FABRICATION ET L'INSTALLATION DE MEUBLES SUR MESURE – APP-SI-17-13

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fabrication et d'installation de meubles sur mesure dans certains édifices municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Habitations Hu-Nic 2011 inc., pour un montant total approximatif de 30 446 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres sur invitation APP-SI-17-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-36 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DES SERVICES PUBLICS SUR UNE PARTIE DU LOT 2 115 020 SUR LA RUE PARENT

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le projet d'acte de cession sur une partie du lot 6 040 875 situé dans le prolongement de la rue Parent;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude ainsi que tout autre document y afférent pour donner suite à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-37 AUTORISATION AU CONSULTANT STANTEC INC. À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 22 AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) ET À PRÉSENTER TOUT ENGAGEMENT EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC DU MOULIN

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser la firme Stantec inc., à faire une demande de certificat en vertu de l'article 22 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande pour les travaux de mise aux normes du barrage du lac du Moulin;

D'autoriser la firme Stantec inc., à faire les demandes nécessaires auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi qu'auprès de Pêches et Océans Canada (MPO) et à leurs présenter tout engagement en lien des travaux de réfection du barrage du lac du Moulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170410-38 STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2015

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015, tel que préparé par la Direction du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-39 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX CARREFOURS GIRATOIRES SUR LA MONTÉE MONTARVILLE ET LA RUE MONTARVILLE ET LA RECONSTRUCTION DU RANG DES VINGT-CINQ - GEN-2017-02

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour un règlement d'emprunt, le contrat de travaux pour la construction de deux carrefours giratoires sur la montée Montarville et la rue Montarville et la reconstruction du rang des Vingt-Cinq, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Entreprises Michaudville, selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 3 739 280,83 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres GEN-2017-02.

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170410-40 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER – GEN-2017-01

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adjuger conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour un règlement d'emprunt, le contrat de travaux relatifs au programme d'entretien routier 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Entreprises Canbec Construction inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 1 104 684,69 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres GEN-2017-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-41 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA MICHAEL-BILODEAU ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant des travaux pour la conversion du système de réfrigération à l'aréna Michael-Bilodeau et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût.

170410-42 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement sur la prévention incendie.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170410-43

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-10 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ACCESSOIRES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2017-10 décrétant l'acquisition de véhicules et d'accessoires et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170410-44

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-11 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville*, tel que présenté, avec dispense de lecture, et ce, en raison :

Qu'une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) (LCM), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire et que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive;

Que ladite loi, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, accorde à la municipalité des compétences en matière d'environnement;

Que ladite loi, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, accorde à la municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire;

Par ailleurs que les tribunaux québécois et canadiens ont validé et interprété de manière large, téléologique et bienveillante les compétences étendues que possède une municipalité en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être de sa population puisqu'elles servent l'intérêt collectif;

Que la doctrine reconnaît aux municipalités une grande discrétion dans l'exercice de leurs pouvoirs dans la mesure où elles agissent dans le cadre de leurs compétences;

Également que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population;

Que la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition générale visant le bien-être général ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales « afin de relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales »;

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Également qu'en adoptant, en 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (RLRQ, c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels »;

Que l'article 3 de ladite loi prévoit que « la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable »;

Que l'article 5 de ladite loi impose à toute personne « le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection »;

Qu'un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités;

Qu'une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol;

Que les puits artésiens et de surface constituent une source d'eau potable importante pour des résidents de la municipalité;

Par ailleurs que le gouvernement édictait le 30 juillet 2014, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2) (RPEP), dont l'entrée en vigueur de la plupart des articles a été fixée au 14 août 2014;

Que les articles 32 et 40 dudit règlement prévoient des distances séparatrices minimales de 500 mètres horizontalement et de 400 mètres verticalement devant être respectées entre les sources d'eau potable, les aquifères et tout sondage stratigraphique ou puits gazier ou pétrolier;

Que 295 municipalités québécoises, provenant de 72 MRC et Agglomération et représentant 849 280 citoyens et citoyennes, ont réclamé, par le biais d'une Requête commune (adoptée par chacun des conseils municipaux), une dérogation audit règlement afin d'accroître les distances séparatrices qui y sont prévues, comme le permet l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2);

Pendant que 331 municipalités provenant de 75 MRC et Agglomération et représentant 1 171 142 citoyens et citoyennes ont participé à la Démarche commune des municipalités québécoises réclamant ladite dérogation en adoptant une résolution à cet effet;

Que notre municipalité a adopté ladite Requête commune par une résolution en bonne et due forme du conseil, résolution qui fut transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Que lors d'une première rencontre tenue à Drummondville, le 12 septembre 2015, et d'une seconde rencontre tenue à Québec, le 5 décembre 2015, des représentants des municipalités parties à la Requête ont exposé au MDDELCC leur insatisfaction face aux dispositions des articles 32 et 40 du RPEP et demandé que la dérogation leur soit accordée;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Que le 10 mai 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a refusé de statuer sur la demande de dérogation présentée par les 295 municipalités réclamantes invoquant qu'un règlement municipal reprenant les normes et objets contenus dans la Requête commune réclamant cette dérogation soit adopté par chacune des municipalités réclamantes et que soient présentés les motifs qui justifient ce règlement.

Que les preuves scientifiques et empiriques disponibles établissent de façon prépondérante que les distances séparatrices prévues dans le RPEP ne sont pas suffisantes pour protéger adéquatement les sources d'eau potable;

Par ailleurs l'importance de l'application rigoureuse du principe de précaution en regard de procédés d'extraction d'hydrocarbures par des moyens non conventionnels, comme les sondages stratigraphiques, la complétion, la fracturation et les forages horizontaux, eu égard aux incertitudes sur leurs conséquences éventuelles en regard de la protection des sources d'eau potable et de la santé des résidents et résidentes;

De l'importance de l'application du principe de subsidiarité consacré par nos tribunaux et la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) en matière d'environnement;

Que, sans admettre sa légalité, il y a lieu de donner suite à la demande du MDDELCC telle que formulée dans sa lettre du 10 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 16 MARS 2017

Aucun rapport spécifique de la séance ordinaire du 16 mars 2017 puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

170410-45

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 13 AVRIL 2017

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU que le conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville exprime l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés aux séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 13 avril 2017 :

Sujet	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-170413-4.1 Approbation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil, entérinées par la Société d'habitation du Québec (SD-2017-1517)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-170413-4.2 Approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil, révisées par la Société d'habitation du Québec (SD-2014-1515)	X		
CA-170413-5.1 Assignation temporaire de la chef de la vérification opérationnelle et financière au Bureau de la vérificatrice générale au poste de Vérificatrice générale par intérim (SD-2017-1144)	X		
CA-170413-6.1 Adjudication du contrat ÉQ-16-32 (APP-17-10) pour la fourniture d'équipements et l'aménagement de 30 véhicules Ford Police Inspector pour le Service de police et le Service de sécurité incendie (contrat 1) (SD-2017-1291)	X		
CA-170413-6.2 Adjudication du contrat ÉQ-16-55 (APP-17-011) pour l'acquisition de trois véhicules pour le Service de sécurité incendie (contrat 1) (SD-2017-1306)	X		
CA-170413-6.3 Autorisation d'une dépense au contrat cadre 2016-GEN-600 (APP-16-022) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis, la réalisation d'études préliminaires ainsi que la surveillance de divers travaux à être réalisés dans les usines d'eau potable et d'eaux usées (SD-2017-1300)	X		
CA-170413-6.4 Adjudication du contrat 2016-GEN-120 (APP-16-336) pour l'exécution de travaux de réparation de la conduite maîtresse de distribution d'eau potable entre l'usine de production d'eau potable régionale et le réseau de l'agglomération (SD-2017-1411)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-170413-6.5 Adjudication du contrat 2017-GDE-500 (APP-17-027) pour la fourniture de charbon actif à la station de pompage d'eau brute et à l'usine de production d'eau potable Le Royer (SD-2017-1656)</p>	X		
<p>CA-170413-8.1 Approbation d'une entente d'entraide intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Amable concernant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs, conformément au schéma de couverture de risques en incendie (SD-2017-1270)</p>	X		
<p>CA-170413-8.2 Approbation d'une entente de location temporaire à intervenir entre la Ville, la Société québécoise des infrastructures et la Ministre de la justice du Québec concernant la location d'une salle d'audience de la Cour municipale de Longueuil (SD-2017-1725)</p>	X		
<p>CA-170413-8.4 Adoption du projet de Règlement CA-2017-263 autorisant la réalisation d'un complexe de valorisation des matières résiduelles sur le lot 5 759 783 du cadastre du Québec (SD-2017-1282)</p>	X		
<p>CA-170413-8.5 Approbation de l'addenda numéro 01 à l'entente de partenariat avec les points de dépôt pour le recyclage des produits électroniques à intervenir entre la Ville et l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (SD-2017-1375)</p>	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-170413-8.6 Adoption du Règlement CA-2017-264 ordonnant l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que des travaux connexes pour l'aménagement d'un espace de bureaux en location, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2017-1604)		X	
CA-170413-8.8 Approbation du Règlement L-73 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2017-1694)	X		
CA-170413-8.9 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Brossard sur la délégation de compétence concernant la valorisation de matières résiduelles organiques (SD-2017-1755)	X		
CA-170413-8.10 Délégation au conseil ordinaire de la Ville de Longueuil de l'exercice de la compétence d'agglomération en matière de valorisation de matières résiduelles organiques (SD-2017-1755)	X		
CA-170413-8.12 Adoption du Règlement CA-2017-266 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures (SD-2017-1822)	X		

Votes pour : 7
Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Visibilité du plan d'urbanisme sur la page d'accueil du site Web de la municipalité – Importance de son accessibilité rapide avec index pour s'y référer facilement - Accès au bilan préparé à la suite de la consultation publique sur le site Web – Communication sur les modifications devant être apportées comme suite à la consultation publique;
- Projet Cogir sur l'ancien terrain de Natrel – Mixité sociale;
- Projet Skyspa – Incohérence sur le développement domiciliaire – Acquisition du terrain – Vocation autre pour ce terrain si consultation publique avait été tenue – Protection de la municipalité dans le cadre d'une telle transaction d'emphytéose – Enjeux avec ce projet;
- Carrefours giratoires – Rencontre du 2 mai – Explication – Signature du registre – Destruction des aménagements des terrains existants et reconstruction – Projet qui se marie très bien avec le secteur – Beau projet;
- Procédure de signature de registre – Emprunt – Nombre de signatures requis trop bas;
- Intervention du président du CCEG – Mot de remerciement aux élus pour leur confiance et participation à l'atelier sur la révision du code d'éthique des élus – St-Bruno, ville précurseur en la matière d'éthique et de gouvernance en étant seule ville s'étant doté d'un comité sur la matière;
- Réaménagement des locaux du Pavillon technique vs construction d'un nouvel hôtel de ville;
- Tenue de la rencontre du conseil du 15 mai – Adoption du plan d'urbanisme et affectation du terrain où sera situé le projet Skyspa – Terrain qui aurait pu abriter développement intergénérationnel – Questionne l'emplacement de ce projet.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de félicitations aux organisateurs de l'événement bénéfique « Kurling for Kids » dont le chef de division – Bibliothèque, Alain Larouche, pour les hôpitaux montréalais pour enfants / Demande de confirmation de l'embauche d'un contremaître de nuit aux Travaux publics / Reconnaissance de la grande vigilance des employés des Travaux publics lors des pluies torrentielles des dernières semaines / Tournoi de ringuette – Équipes de St-Bruno ayant remporté le bronze aux championnats fédéral et provincial (le conseiller Michael O'Dowd);

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Dénonciation de l'ajout sans possibilité de retrait du PIIA de la zone HA 712 à la séance extraordinaire du 27 mars / Manque de transparence et irresponsabilité dans le dossier du SKYSPA / Déménagement de l'entrepôt de Costco vers Varennes / Dépôt des états financiers - Surplus dû au marché immobilier / Maintien de la dette globale à l'ensemble / Avril - Mois de la jonquille (cancer) et mois de sensibilisation à l'autisme / Mot de remerciement au directeur général pour la transmission de la demande relative au manque de sécurité de la courbe de la rue Dufrost (la conseillère Thérèse Hudon);
- En attente d'une réponse du maire quant à un courriel transmis concernant les honoraires/coûts d'un architecte / Campagne « On paie trop pour Longueuil » - Budget de 100 000 \$ accordé par les trois municipalités / Dénonciation de l'insertion de photos du maire dans le nouveau programme des loisirs / Acceptabilité sociale du projet Skyspa / Commentaires relatifs au procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars à venir (le conseiller André Besner);
- Rencontre citoyenne du jeudi 6 avril concernant les travaux d'infrastructures à venir au sud de la 116 / Électrification du transport en commun – Acquisition d'autobus électriques pour le réseau du RTL / Activités dans le cadre de la Journée de la Terre le 22 avril dont la plantation d'arbres et la corvée au Lac du Village (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Acceptabilité sociale de certains projets / Élection et représentation des femmes / Invitation à une conférence sur le compostage au chalet de parc Marie-Victorin le 27 avril (la conseillère Michèle Archambault);
- Performance budgétaire – Surplus accumulés au cours de la dernière année fiscale – Petit déjeuner du maire du mois d'avril – Mot de félicitations au directeur général pour sa saine administration – Maximisation des ressources et services (le conseiller Jacques Bédard);
- Rectification – Confusion entre le programme des loisirs et le bulletin des nouvelles « Ici St-Bruno » - Photo du maire apparaissant toujours en première page du programme des loisirs / Projet Skyspa - Valeur environnementale et commerciale du terrain et harmonie avec le secteur / Semaine de l'action bénévole du 23 au 29 avril – Soirée des bénévoles le mardi 11 avril – Remise des attributs de l'Ordre du mérite (la conseillère Marilou Alarie);
- Mot de remerciement à monsieur André Beaudoin et les membres du CCEG – Initiative d'implication des élus dans le processus de révision du code d'éthique des élus / Projet Skyspa – Évaluation du terrain sur le site Web de la municipalité – Confusion entre la session d'information organisée par le promoteur et la séance de consultation publique (le conseiller Martin Guevremont);
- Modification au règlement de PIIA et terrain situé sur la rue Montpellier – Objectif de l'adoption de celle-ci / Déménagement du centre de distribution Costco à Varennes / Dépôt du rapport financier – Conservatisme dans les revenus et optimisation des services – Mot de félicitations au directeur général – Seul sujet présenté lors du petit déjeuner du maire du mois d'avril / Coûts afférents à la campagne « On paie trop pour Longueuil » (le maire Martin Murray).

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170410-46 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de lever la présente séance à 22 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire suppléant,

La greffière,

Michèle Archambault

Lucie Tousignant

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
ANNEXE À LA RÉOLUTION 170410-21

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-002	50, chemin De La Rabastalière Est	Plan d'ensemble d'affichage et enseigne de la clinique	D'approuver la demande PIIA 2017-002 conformément à la résolution 170315.10 du CCU, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM-2017-027 afin d'autoriser un affichage sur le mur de la suite 16 du côté du stationnement situé entre la présente adresse et la chocolaterie Heyez, que la forme des auvents aux extrémités du bâtiment soit uniforme et intégrée aux autres et de respecter la réglementation municipale en vigueur quant au nombre d'enseignes autorisées par rue pour une suite commerciale.
PIIA 2017-004	3505, rue de l'Aronia	Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel d'un (1) étage	D'approuver le PIIA 2017-004 conformément à la résolution 170329.4 du CCU, sous réserve d'identifier clairement les arbres à conserver et qu'ils soient protégés par une clôture de protection avant l'émission du permis de construction.
PIIA 2017-010	892, rue Montarville	Ajout d'un logement supplémentaire	D'approuver le PIIA 2017-010 conformément à la résolution 170315.13 du CCU
PIIA 2017-012 modifiant le PIIA 2016-156	2250, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Ajout de deux enseignes murales	D'approuver la demande de PIIA 2017-012 modifiant le PIIA 2016-156 conformément à la résolution 170315.11 du CCU
PIIA 2017-014	1980, boulevard De Boucherville	Agrandissement du bâtiment principal en cour avant	D'approuver la demande de PIIA 2017-014 conformément à la résolution 170315.14 du CCU
PIIA 2017-017	665, rang des Vingt	Rénovation des murs extérieurs	D'approuver le PIIA 2017-017 conformément à la résolution 170315.15 du CCU

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
ANNEXE À LA RÉOLUTION 170410-21

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-018	874, rue Quintin	Agrandissement en cour avant du bâtiment principal	D'approuver le PIIA 2017-018 conformément à la résolution 170315.16 du CCU
PIIA 2017-020	1375, rue Marie-Victorin	Installation d'une enseigne murale	D'approuver le PIIA 2017-020 conformément à la résolution 170315.17 du CCU
PIIA 2017-022	2240, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Aménagement d'une terrasse extérieure	D'approuver le PIIA 2017-022 conformément à la résolution 170315.19 du CCU, sous réserve d'installer un support à vélo à même un aménagement particulier dédié pour accommoder les cyclistes, et ce, à proximité de la terrasse.
PIIA 2017-024	1505, rue Evergreen	Agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage	D'approuver le PIIA 2017-024 conformément à la résolution 170315.20 du CCU, sous réserve de modifier la pente de toit du garage comme celle existante.